



#### ARTICLE 1

Seuls les inscrits aux activités aquatiques sont autorisés à y participer en présence d'un éducateur sportif de la piscine Jean-Jacques Malina.

#### ARTICLE 2

- I. Les cours commenceront à partir de la semaine du 11 septembre 2023 et se termineront la semaine du 24 juin 2024. Les cours n'auront pas lieu durant les jours fériés, vacances scolaires et les arrêts techniques annuels obligatoires.
- II. Pour être admis en qualité d'adhérent aux activités aquatiques, il est nécessaire d'avoir réglé l'intégralité du prix de la prestation lors de son inscription, au tarif en vigueur affiché à l'entrée du Centre Aquatique Rosa Parks.
- III. **Le non-paiement de la totalité de la prestation entraînera un refus d'accès au cours.**
- IV. Le Centre aquatique attire l'attention des usagers sur le fait que les activités et services proposés peuvent comporter des risques. Ceux-ci sont donc formellement déconseillés à toute personne en mauvaise santé ou présentant des troubles d'ordre médicaux susceptibles de s'aggraver du fait de leur pratique (notamment problèmes cardiaques, respiratoires, osseux). N'oubliez pas de consulter votre médecin avant de pratiquer une activité sportive.
- V. Pour l'Ecole de natation, le planning des cours est fixé en début d'année. En cas d'absence, les cours ne sont ni reportés ni récupérés. Toutefois, en cas de nécessité tenant notamment à des raisons de sécurité, la direction se réserve le droit de modifier ou reporter certaines séances. Les adhérents en seront informés dans les plus brefs délais. Les cours n'auront pas lieu durant les vacances scolaires et les arrêts techniques annuels obligatoires.
- VI. **Aucun remboursement ni report ne seront acceptés.**
- VII. Seul est inclus dans le tarif des activités le cours de natation. L'enfant ne pourra pas rester dans l'eau après celui-ci, **sauf sur les heures d'ouvertures public.**
- VIII. L'inscription aux apprentissages donne accès à un cours par semaine hors période de vacances scolaires et jours fériés éventuels. L'enfant pourra également profiter d'un accès illimité à la piscine de septembre à juin (**hors apprentissage adulte**).

#### ARTICLE 3

L'adhérent a l'obligation de se conformer aux instructions de l'éducateur sportif (diplômé d'Etat), responsable du bon déroulement du cours, tout manquement à ces instructions entraînera la totale responsabilité de l'adhérent en cas d'accident.

#### ARTICLE 4

La piscine Jean-Jacques Malina s'engage à fournir tout le matériel nécessaire au cours.

#### ARTICLE 5

L'adhérent s'engage à respecter le règlement intérieur de la piscine affiché à l'entrée de l'établissement.

#### ARTICLE 6

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la société VM 62110. Elles sont indispensables pour la gestion de votre dossier. Les destinataires des données sont les services administratifs. Le délai de conservation des données est de 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle. Sur justificatif de votre identité, vous bénéficiez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation des traitements, à la portabilité sur les informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données à l'adresse mail suivante : [dpo@vert-marine.com](mailto:dpo@vert-marine.com) ou par courrier à l'adresse postale suivante : SAS VERT MARINE – A l'attention du Délégué à la Protection des Données - 4 rue de l'Industrie – 27930 GRAVIGNY. Vous bénéficiez également d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ».

Signature :

### Autorisation de droit à l'image.

Je soussigné(e) :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Pour les enfants mineurs (autorisation du ou des parents ou du représentant légal) :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse :

En qualité de :

Autorise la société VM 93390 à :  Me photographier, me filmer et utiliser mon image  
 Photographier, filmer et utiliser l'image de mon enfant

Né le : ..... A : .....

Demeurant à : .....

Pour la réalisation des photos ou vidéos promotionnelles sans contrepartie financière.

Les photographies et le film objets de la présente autorisation pourront être éventuellement recadrés ou montés de façon différente de la prise de vue initiale. Toutefois, la société VM 93390 s'interdit de procéder à une exploitation des photographies ou du film qui puisse porter atteinte à ma vie privée, à ma réputation et dans tout contexte préjudiciable. L'autorisation est valable pour la durée légale de protection littéraire et artistique à compter de sa signature et pour autant de publication qu'il sera nécessaire à leur exploitation ou à l'exploitation de l'œuvre audiovisuelle dans laquelle les photographies et films pourront être incorporés. Elle est valable sans restriction territoriale pour tous supports (affiches, éditions, médias, supports multimédias, audiovisuelles ...

L'autorisation perdurera en cas de changement de mon état civil actuel.

Fait à : ..... Le : .....

Signature du ou des parents ou du représentant légal s'il s'agit d'un mineur.

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ».

Signature :